

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL D'OCCITANIE

art. L.411-2 du code de l'Env

Référence du projet : n°2021-00863-011-001
 Dénomination du projet : Destruction de 7 nids d'Hirondelle de fenêtre
 Bénéficiaire (s) : SCI les Jardins de Raymond
 Lieu des opérations : SEILH (31840)
 Espèces protégées concernées : Hirondelles de fenêtre - *Delichon urbicum*

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CSRPN Occitanie souligne qu'il demande pour la destruction de nids de *D. urbicum* un ratio de 3 pour 1 soit dans ce cas un nombre total de 21 nids artificiels. Il attire l'attention sur la nécessité d'entretenir des conditions favorables pour assurer la colonisation des nids artificiels (tranquillité, présence de boues...) et suggère que l'opération soit supervisée par le LPO qui a déjà connaissance du dossier. Le CSRPN suggère aussi que cette opération fasse l'objet d'une information sur le territoire communal à titre de sensibilisation.

Références complémentaires éventuelles :**AVIS : Favorable** **Favorable sous conditions** **Défavorable**

Présidence du CSRPN

Présidence du GT ERC/DEP

Fait le : .17/08/2021

Nom : Michel Bertrand

Signature :

